

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la À la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 24 septembre 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M^{mes} Dany Côté
Hélène De Champlain
Diane Durand
France Gagné
Ruth Gagnon
Diane Gauthier

M. Bruno Gagnon

Commissaires-parents :

M^{mes} Christine Doré
Caroline Tremblay

MM. Carl Bergeron
Robert Tremblay

Sont également présents :

M^{mes} Johanne Allard, directrice générale
Isabelle Boivin, directrice
Patricia Bouchard, directrice par intérim
Sarah Tremblay, secrétaire générale

MM. Paul Lalancette, directeur
Jean-François Leblanc, directeur
Sébastien Malenfant, directeur général adjoint par intérim

Absences :

M^{mes} Sonia Desgagné

MM. Josey Lacognata
Jean-Claude Martel
Jimmy Tremblay

CC-2019-254

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2019-255

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Christine Doré et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour selon les sujets suivants :

1. Ouverture de la rencontre

- 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour *
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019 *
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre ajournée au 17 octobre 2019 *

2. Période de questions du public et question et/ou correspondance des élèves

- 2.1. Parole au public

- 3. Sujets relatifs à la réussite éducative**
 - 3.1. Reddition de comptes du PEVR *
 - 3.2. Abrogation de la politique Scolarisation à la maison *
 - 3.3. Taux de réussite par matière *
 - 3.4. Clientèle officielle au 30 septembre *
 - 3.5. Établissement d'une école aux fins d'un projet particulier / Au Millénaire *
 - 3.6. Rapport annuel du CCSEHDAA *
 - 3.7. Activité pédagogique / École secondaire Charles-Gravel à New York *
 - 3.8. Activité pédagogique / École Charles-Gravel au Vermont *
 - 3.9. Activité pédagogique / ESGM à New York *
 - 3.10. Activité pédagogique / ESGM au Nicaragua *

- 4. Sujets de nature organisationnelle**
 - 4.1. Engagement de personnel cadre *
 - 4.2. Adoption des attentes envers la direction générale *

- 5. Sujets de nature contractuelle, immobilière, financière ou technologique**
 - 5.1. Ajouts d'espace / école primaire Saint-Félix *
 - 5.2. Ajouts d'espace / école primaire Saint-Coeur-de-Marie *
 - 5.3. Ajouts d'espace / école primaire des Quatre-Vents *
 - 5.4. Ajout d'espace / gymnase de l'Odysée / Lafontaine *
 - 5.5. Rénovation majeure / l'Odysée / Lafontaine *
 - 5.6. Entente salle d'entraînement / école Fréchette *
 - 5.7. Amendement à l'octroi de contrats en architecture et ingénierie *
 - 5.8. Amendement au plan pluriannuel des investissements 2019-2024 *
 - 5.9. Acquisition de tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires *
 - 5.10. Octroi de contrat / construction de la buanderie à Saint-Alphonse *
 - 5.11. Octroi de contrat / Nettoyage des chaudières et fournaies *
 - 5.12. Prolongation de la période de validité des soumissions *
 - 5.13. Rapport financier 2018-2019 *
 - 5.14. Surplus aux établissements *

- 6. Sujets de nature corporative**
 - 6.1. Reddition de comptes des comités du Conseil *
 - 6.2. Nomination de commissaire au poste de la circonscription électorale n° 8 *

- 7. Sujets statutaires**
 - 7.1. Courrier reçu *
 - 7.2. Rapport de la présidente *
 - 7.3. Rapport de la directrice générale *
 - 7.4. Rapport de représentation des commissaires
 - 7.5. Comptes rendus des comités du conseil et du comité de parents *
 - 7.6. Sujets divers

- 8. Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CC-2019-256
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2019

Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

Suivi CC-2019-234 – Par rapport aux représentations de M. Benoît Gagnon, M^{me} Johanne Allard, directrice générale, mentionne qu'une rencontre satisfaisante a eu lieu avec lui afin d'éclaircir son questionnement.

CC-2019-257
Parole au public / Mme Josée Lefebvre

M^{me} Josée Lefebvre félicite la Commission scolaire relativement à l'assemblée tenue pour le Lab-École. Aussi, elle mentionne avoir reçu un "pot-pourri" sur lequel elle n'émettra pas de commentaire mais mentionne que nous sommes tous responsables de la représentation que l'on fait et qu'elle ne veut pas faire de mal.

CC-2019-258
Retour sur la rentrée

La clientèle scolaire est en augmentation cette année représentant approximativement la nouvelle clientèle de 4 ans, soit environ 90 élèves au préscolaire – primaire.

On constate également l'arrivée de plus d'une vingtaine d'élèves issus de l'immigration à la commission scolaire et particulièrement à l'école Félix-Antoine-Savard.

Au niveau de l'organisation scolaire, il y a eu ouverture de 2 groupes depuis le retour des vacances soit une au primaire et une autre au secondaire.

De plus, le transfert des élèves de 5^e et de 6^e années sportives et artistiques de l'école De La Pulperie vers L'Odyssee/Lafontaine s'est bien déroulé. Un secteur a été aménagé pour les élèves de la concentration sportive et arts et du programme Anglais intensif avec espace de rassemblement et de repas. L'intégration avec les élèves du secondaire est positive.

Enfin, le service du transport scolaire a répondu à plusieurs demandes encore cette année. Quelques ajustements d'heures de départ d'autobus ont été effectués dans certaines écoles. Certaines situations restent à traiter encore, particulièrement les demandes de 2^e adresse et de places disponibles. Celles-ci seront traitées dans les plus brefs délais et un suivi aux parents sera fait.

Du côté des travaux de construction, la commission scolaire a investi plus de 12 M \$ (Mesure d'investissement du ministère) en investissement dans les établissements. Tel que prévu lors des phases de planification des travaux, ces derniers ne sont pas tous complétés, mais ils sont bien avancés. La priorité a été mise à la mise en service des activités pédagogiques dans un environnement sécuritaire.

Suite à l'opération de grand ménage ainsi qu'à l'attaque subie le 25 juillet 2019, notre Service des ressources informationnelles a procédé au rebranchement et à la remise en fonction des différents équipements technologiques en priorisant les postes administratifs, les postes des enseignants ainsi que les postes des tableaux blancs interactifs. À ce jour, les laboratoires des centres et des écoles secondaires sont également fonctionnels. Quant au support pédagogique numérique dans les établissements, le service a repris le 9 septembre.

CC-2019-259

Acquisition de matériel
d'ébénisterie

L'acquisition de matériel d'ébénisterie avoisine chaque année une somme de 180 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire. Afin d'améliorer la gestion des acquisitions et d'en réduire les coûts, l'appel d'offres pour un contrat à commande, qui a été effectué par le biais du SEAO, permet d'établir le prix des items pour une période d'un (1) an.

CONSIDÉRANT les besoins en matériel d'ébénisterie de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 16 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 19 août 2019;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la non-conformité de la soumission transmise par Bridéco (non-transmission d'informations et d'échantillons afin de vérifier les équivalences dans les délais requis);

**Il est proposé par M. Carl Bergeron
et résolu :**

DE RETENIR pour l'approvisionnement en matériel d'ébénisterie, pour la période du 24 septembre 2019 au 25 septembre 2020, le plus bas soumissionnaire conforme soit : Distributions Cuisi-lam inc. pour le lot 1, 2 et 3.

ADOPTÉE

CC-2019-260

Avis de changement
comportant une dépense
supérieure à 10 % de la
valeur du contrat /
Travaux de réfection des
blocs sanitaires d'André-
Gagnon

Conformément à l'article 6.32 du Règlement de la délégation de pouvoirs de la Commission scolaire, une autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour accepter des ajouts à un contrat de plus de 10 % de la valeur initiale.

Or, lors de l'exécution de la rénovation des blocs sanitaires de l'école André-Gagnon, l'entrepreneur a fait face à plusieurs surprises causées par des situations au chantier.

Afin de compléter le mandat de construction, un dépassement des coûts de moins de 12,5 % est envisagé.

CONSIDÉRANT l'article 6.32 du Règlement de la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT le surplus disponible de l'enveloppe 50626 du Plan quinquennal des investissements 2018-2023;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier ayant provoqué les ajouts;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

D'ACCORDER les ajouts au mandat initial aux Constructions CR pour un pourcentage inférieur à 12,5 % de la valeur initiale du contrat.

ADOPTÉE

CC-2019-261

Avis de changement comportant une dépense supérieure à 10 % de la valeur du contrat / Travaux de réfection des blocs sanitaires de Notre-Dame-du-Rosaire

Conformément à l'article 6.32 du Règlement de la délégation de pouvoirs de la Commission scolaire, une autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour accepter des ajouts à un contrat de plus de 10 % de la valeur initiale.

Or, lors de l'exécution de la rénovation des finis intérieurs de l'école Notre-Dame-du-Rosaire, l'entrepreneur a fait face à plusieurs surprises causées par des situations au chantier.

Afin de compléter le mandat de construction, un dépassement des coûts de moins de 12,5 % est envisagé.

CONSIDÉRANT l'article 6.32 du Règlement de la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT le surplus disponible de l'enveloppe 50625 du Plan quinquennal des investissements 2018-2023;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier ayant provoqué les ajouts;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'ACCORDER les ajouts au mandat initial au Construction Gauthier pour un pourcentage inférieur à 12,5 % de la valeur initiale du contrat.

ADOPTÉE

CC-2019-262

Amendement à la résolution CC-2019-103

Le présent amendement est demandé au conseil afin que soit apporté une précision quant à l'envergure des dépenses liées au contrat à commandes pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs du regroupement d'achat dont fait partie la commission scolaire.

CONSIDÉRANT la résolution CC-2019-103;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser la hauteur de l'engagement de fonds qui en résulte;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'AMENDER la résolution CC-2019-103 afin qu'elle se lise ainsi :

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de Collecto pour l'achat de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021 avec option de renouvellement d'un an, et ce, pour un montant annuel estimé à 550 000 \$.

ADOPTÉE

CC-2019-263

Autorisation de signature / Entente entre la Commission scolaire et ville de Saguenay pour le parc école et le local communautaire de l'école André-Gagnon

Pour faire suite au besoin du milieu et rentabiliser l'utilisation du local communautaire dans l'école André-Gagnon, une nouvelle entente a été mise en place en collaboration avec ville de Saguenay.

CONSIDÉRANT le manque d'espace pour faire diner tous les jeunes de l'école sur l'heure du diner;

CONSIDÉRANT le besoin d'utilisation du local communautaire pour le service de garde de l'école André-Gagnon;

CONSIDÉRANT que les besoins de la ville au niveau de l'utilisation dudit local ont changés durant les années;

CONSIDÉRANT que les conditions d'utilisations ont été modifiées en collaboration entre l'école et la ville;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'établissement;

Il est proposé par M. Bruno Gagnon et résolu :

D'ACCEPTER l'entente entre la Commission scolaire et ville de Saguenay pour le parc école et le local communautaire de l'école André-Gagnon.

ADOPTÉE

CC-2019-264

Octroi de contrats pour les services professionnels en architecture

La présente fait suite à l'adoption de la résolution CC-2019-196 visant à octroyer les contrats d'honoraires sous le seuil d'appel d'offres public (100 000 \$ et moins) en alternance parmi la liste des prestataires de services qualifiés (avis SEAO numéro 1010839). Lors de la présentation de ce dossier, trois contrats d'honoraires professionnels en architecture pour lesquels nous avons estimé que les honoraires étaient susceptibles d'être au-dessus du seuil d'appel d'offres public n'ont pas été octroyés. Après analyse, nous avons négocié des contrats forfaitaires avec des firmes d'architectes tout en respectant les accords de libéralisation des marchés et les seuils d'appels d'offres publics.

CONSIDÉRANT la qualification de prestataires de services en architecture et ingénierie réalisée comme stipulé au Règlement sur les contrats de service des organismes publics (art.43, 44 et 45) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT les projets priorisés dans le plan pluriannuel d'investissements 2019-2024;

CONSIDÉRANT que le règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction indique que la Commission scolaire doit favoriser autant que possible la rotation entre les fournisseurs, prestataires de services ou entrepreneurs auxquels elle fait appel dans le cadre de ses processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des professionnels de qualifier des prestataires de services professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier et résolu :

D'ACCORDER les contrats de services professionnels en architecture pour les projets d'investissements à réaliser en 2020 aux firmes suivantes :

- De La Pulperie : Rénovation des finis intérieurs, fenêtres et rejointoiement des briques à Éric Painchaud Architectes et associés Inc. pour un montant forfaitaire de 99 890 \$, avant taxes;
- La Source : Rénovation des finis intérieurs, blocs sanitaire et remplacement des appareils d'éclairage intérieur du gymnase et

rideaux du gymnase à Groupe Conseil Les Maîtres d'Œuvre inc. pour un montant forfaitaire de 98 250 \$, avant taxes;

- Saint-Alphonse : Rénovation des finis intérieurs à Sylvain Simard Architecte Inc. pour un montant forfaitaire de 77 841.60 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2019-265

Autorisation de participation au regroupement d'achats de Collecto / Cartouches d'impression

Nos contrats à commandes pour l'acquisition de cartouches d'impression avec Brassard Buro, Mégaburo et Bureautique FTI viennent à échéance le 31 octobre 2019. Le regroupement d'achats de « Collecto Services regroupés en éducation » nous offre la possibilité de nous joindre à l'entente SAR100-2019 qui sera en vigueur jusqu'au 14 mars 2021 (avec possibilité de renouvellement pour une période d'un an).

CONSIDÉRANT que Collecto nous offre la possibilité de nous joindre à l'entente SAR100 2019 pour l'acquisition de cartouches d'impression;

CONSIDÉRANT que le coût annuel de cette dépense est estimé à 40 000.00\$ et que les contrats de plus de 50 000.00\$ doivent être autorisés par le Conseil des commissaires.

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du Dirigeant d'organisme est requise afin de joindre une entente en cours d'exécution (art. 3.5 de la Directive concernant la Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics);

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

DE CONFIER à Collecto le mandat d'ajouter la Commission scolaire comme cliente, à l'entente d'acquisition des cartouches d'impression (SAR100-2019 défini sur le SEAO);

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de Collecto pour cette entente qui sera en vigueur jusqu'au 14 mars 2021 (avec possibilité de renouvellement pour une période d'un an).

ADOPTÉE

CC-2019-266

Conclusion du contrat pour les services de recrutement avec Éducation internationale

La Commission Scolaire des Rives-du-Saguenay a conclu antérieurement une entente d'une durée indéterminée avec Éducation Internationale pour ses services de recrutement. Récemment, cette entité a procédé à une mise à jour de cette entente. Afin de mieux suivre le dossier et d'officialiser le lien contractuel entre nos deux organismes, la Commission scolaire des-Rives-du-Saguenay a demandé à Éducation Internationale d'établir une entente d'une durée déterminée. Une durée de 5 ans a donc été proposé par Éducation Internationale.

CONSIDÉRANT que le Secrétariat du Conseil du trésor considère Éducation Internationale comme une filiale des organismes publics depuis le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, le lien contractuel entre nos organismes n'est plus visé par la LCOP et ses obligations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur la Délégation de fonctions et de pouvoirs, tous les contrats de plus de 50 000 \$ doivent être autorisés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le coût estimé de la dépense pour l'ensemble du contrat (5 ans) est de 70 000 \$;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D'AUTORISER la conclusion du contrat avec Éducation Internationale pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉE

CC-2019-267
*Plan d'action PVHT
2019-2020*

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, une nouvelle politique et des nouveaux moyens ont été mis en place afin de promouvoir la civilité, et prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail. Parmi ces nouveaux moyens, il y a notamment eu la création d'un comité qui est composé de onze personnes et qui a comme mandat de :

- Assurer une diffusion adéquate de la politique;
- Proposer et organiser des activités d'animation, de sensibilisation et de prévention et de faire des recommandations à la Commission sur tout sujet permettant de promouvoir la civilité, de prévenir et contrer la discrimination, harcèlement et la violence au travail;
- Contribuer au recrutement et à la formation de vigiles dans chaque établissement.

En fonction de son mandat et afin d'assurer une continuité aux mesures déjà mises en place, le comité s'est doté d'un plan d'action 2019-2020 et de moyens visant à contribuer au respect et à la civilité entre les membres du personnel. Celui-ci a été réalisé dans le respect de la volonté de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'offrir un environnement sain permettant le plein épanouissement des personnes dans le respect de leur dignité.

CC-2019-268
*Comité d'évaluation de la
direction générale*

Le conseil des commissaires doit, annuellement, établir ses attentes envers la direction générale. Ses attentes serviront de base à l'évaluation de la direction générale. Ainsi, les membres du conseil sont appelés à former le comité d'évaluation du rendement de la direction générale, comité également chargé d'établir les attentes du conseil des commissaires envers la direction générale pour l'année 2019-2020.

CONSIDÉRANT le cadre de référence Nomination et évaluation d'un hors cadre (document n° référence (CR)-SG-18/19-02);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit constituer un comité d'évaluation de la directrice générale pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le cadre de référence prévoit que le comité soit composé du président et de quatre commissaires, dont un commissaire-parent;

**Il est proposé par M^{me} Christine Doré
et résolu :**

QUE le comité d'évaluation de la directrice générale 2019-2020 soit formé ainsi :

- M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
- M^{me} Diane Durand, commissaire;
- M^{me} Diane Gauthier, commissaire;
- M^{me} France Gagné, commissaire;
- M. Robert Tremblay, commissaire-parent.

ADOPTÉE

CC-2019-269
Plan de gestion annuel

Afin de soutenir le conseil des commissaires dans la veille qu'il effectue quant à l'accomplissement de la mission de l'organisation, la directrice générale par intérim dépose son plan de gestion élaboré pour l'année 2019-2020.

CC-2019-270
*Adoption de la
dénomination du CFP*

Lors de sa séance ordinaire du 25 juin dernier, le conseil des commissaires a voté majoritairement en faveur du regroupement des trois centres de formation professionnelle. Par la suite, il a formé le comité en charge de la démarche de consultation du milieu sociale, laquelle s'est tenue du 19 au 30 août 2019 auprès des membres du personnel, des élèves, des parents et des membres de la communauté. Le comité a reçu et analysé 63 suggestions

La dénomination retenue est celle proposée par M^{me} Mélissa Maltais, enseignante au pavillon L'Oasis.

Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord

Le comité a trouvé important de garder le mot Fjord qui est unique en son genre. En effet, le Fjord du Saguenay a la caractéristique géographique très rare d'être "intracontinental", car partout ailleurs, les fjords débouchent sur des fronts océaniques.

De plus, le Fjord est bien présent sur le territoire de toute la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. L'ajout du mot « Grand » permet de le différencier le nom de l'ancien CFP du Fjord. Le caractère unique du Grand-Fjord se veut la particularité de la formation professionnelle des Rives-du-Saguenay, c'est-à-dire qu'il est au cœur de ses habitants tout comme le Fjord est au cœur du continent.

CONSIDÉRANT le regroupement en un acte d'établissement des centres de formation professionnelle en Équipement motorisé, du Fjord et de L'Oasis (CC-2019-216);

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le nouvel établissement d'une dénomination;

CONSIDÉRANT la résolution composant le comité responsable de la démarche de consultation (CC-2019-2017), conformément à la politique Dénomination d'un établissement;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation du milieu social définie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la dénomination par la Commission de la toponymie;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCORDER la dénomination de Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord au nouvel établissement (723-406);

D'AUTORISER le secrétaire général à effectuer la concordance avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi qu'avec l'acte d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2019-271
*Adoption de la
composition du conseil
d'établissement du CFP*

Le nouvel établissement créé par le regroupement de trois centres de formation professionnelle nécessite la détermination de la composition de son

conseil d'établissement. À cet effet, une consultation a été menée auprès des différents groupes concernés.

CONSIDÉRANT le regroupement en un acte d'établissement des centres de formation professionnelle en Équipement motorisé, du Fjord et de L'Oasis (CC-2019-216);

CONSIDÉRANT les articles 102 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que cette loi ne permet pas la participation à distance pour les membres des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la composition des conseils d'établissement 2019-2020 adoptée le 23 avril 2019 (CC-2019-112);

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différents groupes concernés;

CONSIDÉRANT l'avis de la direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire général;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

DE DÉTERMINER la composition du conseil d'établissement 2019-2020 du Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord du nombre de représentants ainsi :

Parents : 2
Enseignant : 5
Personnel professionnel : 1
Personnel de soutien : 3
Service de garde : N/A
Élèves : 3
Socio-économique et socio-communautaire : 2
Entreprise : 4

QUE, pour les représentants des enseignants, un siège soit réservé par pavillon, soit :

- 1 siège pour le pavillon Laure-Conan;
- 1 siège pour le pavillon La Baie;
- 1 siège pour le pavillon Équipement motorisé;
- 1 siège pour le pavillon L'Oasis;
- 1 siège pour le pavillon CFOR;

QUE les sièges laissés vacants par les parents puissent être comblés par les élèves;

QUE, pour les représentants des élèves, un siège soit réservé par pavillon, soit :

- 1 siège pour le pavillon La Baie;
- 1 siège pour le pavillon Équipement motorisé;
- 1 siège pour le pavillon L'Oasis;
- Premier siège laissé vacant par les parents pour le pavillon Laure-Conan;
- Second siège laissé vacant par les parents pour le pavillon L'Oasis.

ADOPTÉE

CC-2019-272
Nomination d'un
commissaire au comité
consultatif de transport

La composition du comité consultatif de transport comprend deux représentants du conseil des commissaires. Suivant la vacance d'un de ces

sièges, il est nécessaire que le conseil des commissaires procède à la nomination d'un représentant.

CONSIDÉRANT la composition du comité consultatif de transport prévue par l'article 2 du règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au comblement de siège vacant d'un des membres du conseil sur ledit comité;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE NOMMER M^{me} Diane Gauthier, commissaire, sur le comité consultatif de transport.

ADOPTÉE

CC-2019-273

Désignation du président du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles

Conformément au règlement Régie interne de l'organisation, le conseil doit désigner les présidents des comités du conseil, après recommandation respective de ceux-ci.

CONSIDÉRANT la vacance de poste du président du comité des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit désigner les présidents des comités du conseil après recommandation respective de ces derniers;

CONSIDÉRANT que le rôle de président prévoit les fonctions suivantes : - Est le gardien des rôles, des mandats et des responsabilités du comité; - Dirige les réunions du comité et en assure le bon fonctionnement; - Est le porte-parole du comité auprès du conseil des commissaires et à ce titre, il présente les orientations, les positions et les recommandations prises par le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron
et résolu :**

DE DÉSIGNER M^{me} Hélène De Champlain, commissaire, à titre de présidente du comité du conseil des ressources matérielles et informatiques, pour durée indéterminée.

ADOPTÉE

CC-2019-274

Désignation de représentants sur le comité de travail de Ville de Saguenay pour le développement d'une politique du sport

Dans le but d'établir une politique du sport à Saguenay et d'entreprendre les étapes qui y mèneront, la Ville de Saguenay a approché la Commission scolaire afin de participer aux rencontres de travail. De par cette politique, la ville souhaite traiter du développement des athlètes ainsi que de l'inventaire et de l'utilisation des infrastructures en vue de l'optimisation de l'utilisation des ressources.

CONSIDÉRANT la volonté de Ville de Saguenay de mettre en place une politique du sport avec ses différents partenaires;

CONSIDÉRANT la demande de la ville afin que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay y soit représentée;

CONSIDÉRANT que la volonté de la Commission scolaire de prendre part à cette démarche;

CONSIDÉRANT que les travaux requièrent un représentant administratif qui voit à la gestion des infrastructures ainsi qu'un représentant en lien avec le sport et le développement de nos athlètes;

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

DE DÉSIGNER M. Nicolas Savard, directeur des ressources matérielles, qui agira comme représentant administratif ainsi que M. Gino Roberge, agent de développement.

ADOPTÉE

CC-2019-275

Résolution d'appui aux journaux locaux, régionaux et nationaux

CONSIDÉRANT la concentration des médias et l'importance d'entreprises médiatiques fortes, implantées localement, régionalement et nationalement;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la démocratie et la vitalité de nos localités, d'avoir une présence médiatique diversifiée, indépendante et rigoureuse;

CONSIDÉRANT l'attachement profond des élu(e)s scolaires envers la démocratie et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la situation actuelle des médias du Groupe Capitale Médias et la mobilisation suscitée au sein de la société québécoise.

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

QUE l'ensemble des élus scolaires rappelle au gouvernement l'importance d'avoir partout en région des médias locaux, régionaux et nationaux indépendants, forts et diversifiés et que, en ce sens, il doit travailler à trouver des solutions pérennes pour assurer leur survie.

M. Robert Tremblay demande le vote.

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2019-276

Courrier reçu

Chaque membre du conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 23 août au 20 septembre 2019.

CC-2019-277

Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Les 23 et 24 août 2019

- Participation au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à Québec.

Le 5 septembre 2019

- Participation à la préparation de la rencontre du comité plénier du 10 septembre 2019, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale, du directeur général adjoint par intérim et de la secrétaire générale.

Le 18 septembre 2019

- Participation à la rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail dans les bureaux de Service Québec de Chicoutimi.

Le 19 septembre 2019

- Participation à la préparation du conseil des commissaires du 24 septembre 2019, en compagnie de la directrice générale, de la vice-présidente et de la secrétaire générale.

Le 20 septembre 2019

- Participation au comité de sélection pour le poste de direction du Service des ressources humaines en compagnie des membres dudit comité.

Rapport de la directrice générale

Est déposé le rapport de la directrice générale concernant certaines représentations ou interventions faites, au cours des dernières semaines:

Le 27 août 2019

- Participation au comité de sélection de la remplaçante aux communications en compagnie des membres dudit comité.

Le 29 août 2019

- Participation à la Table des directeurs généraux à Alma en compagnie du directeur général adjoint par intérim.

Le 5 septembre 2019

- Participation à la préparation de la rencontre du comité plénier du 10 septembre en compagnie de la présidente, la vice-présidente, du directeur général adjoint par intérim et de la secrétaire générale.

Le 11 septembre 2019

- Participation au lancement des outils de la première transition scolaire.

Le 12 septembre 2019

- Participation à la Table des directeurs généraux à Alma en compagnie du directeur général adjoint par intérim.

Le 17 septembre 2019

- Participation à la consultation relative au concours d'architecture de la cour extérieure du Lab École.

Le 19 septembre 2019

- Participation à la préparation du conseil des commissaires du 24 septembre en compagnie de la présidente et de la vice-présidente.

Le 19 septembre 2019

- Participation à l'inauguration de la cour extérieure à l'école Du Vallon.

Le 20 septembre 2019

- Participation au comité de sélection de la direction du service des ressources humaines en compagnie de la présidente.

CC-2019-278

Rapport de représentation des commissaires

M^{me} France Gagné mentionne avoir assisté au lancement des outils 1 2 3 vers la maternelle qui s'est avéré très positif. Elle a également participé au dévoilement de la nouvelle cour de l'école Du Vallon. Aussi, M^{me} Christine Doré a visité les participants du Cross-Country des couleurs et M^{me} Hélène de Champlain a pris part à l'assemblée pour le Lab-École qui a obtenu un bon taux de participation.

CC-2019-279

Comptes rendus des comités du conseil et du comité de parents

Aucun compte rendu n'est déposé.

CC-2019-281
Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 19 h 57.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale